

AR PREFECTURE

013-241300375-20210204-DEL16_2021-DE
Regu le 05/02/2021

OAP DES COMMUNES MEMBRES DE LA CCVBA

	AUREILLE	LES BAUX	EYGALIERES	FONTVIEILLE	MAUSSANE	MAS BLANC	PARADOU	MOURIES	SAINTE ETIENNE DU GRES	SAINTE REMY DE PCE
Date approbation PLU	22/03/2017	Commune au RNU	20/02/2017	25/11/2017	06/07/2017	23/06/2016	révision approuvée le 28/03/2018	Projet arrêté le 29/07/2019	20/07/2017	18/12/2018
Habitants supplémentaires à échéance (+ 4 427)	2011 : 1 521 2030 : 1 731 + 210 hab	2020 : 362 2030 : 350 - 12 hab	2014 : 1 791 2030 : 2 190 + 399 hab	2009 : 3 419 2025 : 4 500 + 1 081 hab	2012 : 2 242 2026 : 2 600 + 358 hab	2009 : 507 2030 : 600 + 107 hab	2017 : 2 200 2030 : 2 370 + 170 hab	2016 : 3 419 2030 : 3900 + 481 hab	2009 : 2 202 2030 : 2 600 + 398 Hab	2014 : 9 765 2030 : 11 000 + 1 235 hab

Attention : les objectifs affichés dans les PLU restent prévisionnels

DETAIL DES OAP

AUREILLE	1 - Eco quartier / Grand Terre Zone UB1 30 logts environ Extension plantiers 20 à 30 logts (d'après le plan maisons individuelles)	2- Secteur des Plantiers Zone UC Surface 9000m ² Min de 15 à 20 logts individuels/ groupés	3 - Rue du Bâtiment Zone UA 10 logts individuels						
LES BAUX	1 – Rocher (village, château, belvédère) Réhabilitation de 8 logts pour 16 habitants supplémentaires	2 – Le Chevrier/La Machotte 21 logts soit environ 50 habitants à court terme							
EYGALIERES	1 – La Ferme Zone UBb Superficie 23 500 m ² Habitat (pas de commerce ni service) Habitat individuel groupé ou mitoyen (pas d'information concernant le nombre futur de logts)	2- La Lecque Zone : UBd Surface 21 000 m ² Habitat individuel ou groupé mitoyen	3 - Secteurs Fontinelles Zone : UBd Surface 7 096 m ² 2 secteurs différents : -100 % de logts locatifs sociaux - Logts en accession à la propriété						

1- Quartier des Crevettes Est

Zone : UB

Surface 1.5 Ha
Densité 25
logts/Ha soit 40
logts
25% logts locatifs
sociaux

2- Quartier Saint Victor Ouest

Zone : UB
Surface 0.96
Ha
Densité 15
logts/Ha soit
15 logts
Habitat
individuel
accolé
Habitat
individuel,
services,
activités
commerciales
ou artisanales

3- Quartier des Crevettes Ouest

Zone : UB
Surface 0.4 Ha
Densité 30
logts/Ha soit
12 logts
Logts locatifs
sociaux
uniquement
Habitat
individuel
accolé

4 – Quartier de Bédaride

Zone : UC
Surface 0.94
Ha
Densité 15
logts/Ha soit
15 logts
25% de logts
locatifs
sociaux
Habitat
individuel
accolé ou
non accolé

5- Quartier chemin du Patis

Zone : UC
Surface 0.46
Ha
Densité 25
logts/Ha
pour les
parcelles de
400m² et 10
logts/Ha
pour les
parcelles de
800 à
1000m² soit
environ 15
logts
Accueil de
logts locatifs
sociaux
uniquement

6- Quartier Croix Rouge

Zone : UB
Surface 0.49
Ha
Densité de
15 logts/Ha
soit 8 logts
Habitat
individuel
accolé

7- Organisation des cheminements doux

Assurer la
continuité
des
aménagement
s doux.

8 - Secteur des Aqueducs

Zone inscrite
au sein des
paysages
naturels
remarquable
s des Alpilles
de la
directive
paysagère
des Alpilles.

9 – Secteur Michelet Sud

Accueil
activités
touristiques
et de loisirs
et maintien
de l'activité
de l'institut
médico
éducatif.

MAUSSANE**1 – Entrée de ville / centre ville**

Zone : UB - UA

Surface 2 Ha
60 logts dont 5 à
10 individuels
purs, 20
individuels
groupés, 10
séniors et 25
intermédiaires

2 – Chemin de Saint Eloi

Zone: Ub - Uc
Surface 1.5 ha
25 à 30 logts
dont 5 à 10
individuels
purs et 20
individuels
groupés

3 – Avenue du Général de Gaulle

Zone : Ud
Surface 2 Ha
40 à 50 logts
dont 25 à 30
individuels
(90% groupés
et 10%
individuels
purs) et 15 à 20
logts
intermédiaires

4 - chemin de Mérigot

Zone : Ud
Surface 0.5
ha
5 à 10 logts
individuels
purs ou
groupés

MAS BLANC**1 - OAP 1**

Zone : UB
Environ 9 logts
individuels
desservis par une
voie en impasse

2 - OAP 2

Zone : UB
10 à 15 lots à
bâtir (maisons
individuelles)

	1 - Calendaü - Espigoulier Surface 0.6 ha Densité 20 logts/Ha soit 12 logts	2 - Jaurès / Poissonniers Surface 1.6 Ha Densité 20 logts/Ha soit 35 logts	3- Salengro / La forge Surface 1.8 Ha Densité 40 logts/Ha soit 22 logts (collectifs et ou habitats intermédiaires sur 600 m ² uniquement) + crèche et maison de retraite						
PARADOU	1-Le Meindray Zone : 1AUb 40 logts environ (individuels groupés ou intermédiaires)	2 - Le Mas Zone : UB (permis de construire en cours d'instruction) 10 logts minimum (intermédiaires ou petits collectifs)							
SAINT ETIENNE DU GRES	1 - Les Dents Creuses Zone : UB Surface 4,9 ha dont 2,84 au sud de l'avenue de la République	2 - Secteur Mas du Bosc Zone : 1AUc Surface 26 271 m ² Secteur d'accueil touristique	3 - Le Cours du Loup Zone : UB Surface 6 ha mais seulement 3 ha pour l'urbanisation Densité 25 à 35 logts/ha soit 60 à 100 logts (extension des lotissements à l'est et à l'ouest (individuels))						

AR PREFECTURE

013-241300375-20210204-DEL 16_2021-DE
Recu le 05/02/2021
SAINT REMY DE
PCE

1 - Les cèdres

Zone : 1AUh

Surface 2.9 ha
100 logts petits
collectifs en R+2
50 logts habitat
sénior R+2

2 - Vallat Neuf

Zone : 1AUhb

Surface 1.8 ha
20 logts habitat
individuel
40 logts
collectifs

3 - Ussol

Zone : 1AUhc
Surface 2.5 ha
20 logts
habitat
individuel

4- La roche

Zone: 1AUhc
Surface 4.6 ha

80 logts
collectifs
30 logts
individuels

5- Le Sarret

Zone :
1AUhd
Surface 4.4
ha

30 logts
individuels
95 logts
collectifs

6-Chalamon

Zone : 2AUh
Surface 5.6
ha

100 logts
20 places
pour les gens
du voyage

**7- La
Massane**

Zone :
1AUEa et
1AUEb
Activités